

ARRETE N°2019-4618/MEADD-SG DU 06 DECEMBRE 2019 DETERMINANT LES PERIODES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA SAISON DE CHASSE 2019-2020.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,

ARRETE:

ARTICLE 1er : Les périodes d'ouverture et de fermeture de la saison de chasse 2019-2020 sont fixées comme suit :

- Petite chasse : du 01^{er} décembre 2019 au 31 mai 2020
- Moyenne et grande chasse : du 01^{er} janvier 2020 au 30 avril 2020
- Chasse spéciale aux oiseaux d'eau : du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020

ARTICLE 2 : Le Directeur national des Eaux et Forêts et les Gouverneurs de région et du District de Bamako sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 06 décembre 2019

Le ministre
Housséini Amion GUINDO

**MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES
SOCIALES**

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4418/MSAS/ MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE L'UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO ET L'INSTITUT D'OPHTALMOLOGIE TROPICALE D'AFRIQUE

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

ARRETEMENT :

ARTICLE 1er : Est approuvée la convention hospitalo-universitaire conclue entre l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako l'Institut d'Ophthalmologie Tropicale d'Afrique.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, communiqué et publié partout où le besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

Le ministre,
Michel Hamala SIDIBE

Le ministre,
Pr Mahamadou FAMANTA

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4419/MSAS/ MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE L'UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO ET L'HOPITAL GABRIEL TOURE

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

ARRETEMENT :

ARTICLE 1er : Est approuvée la convention hospitalo-universitaire conclue entre l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako et l'Hôpital Gabriel TOURE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera enregistré, communiqué et publié partout où le besoin sera.

Bamako, le 27 novembre 2019

Le ministre,
Michel Hamala SIDIBE

Le ministre,
Pr Mahamadou FAMANTA

ARRETE INTERMINISTERIEL N°2019-4420/MSAS/ MESRS-SG DU 27 NOVEMBRE 2019 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION HOSPITALO UNIVERSITAIRE CONCLUE ENTRE L'UNIVERSITE DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES TECHNOLOGIES DE BAMAKO ET L'HOPITAL DU MALI

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,